

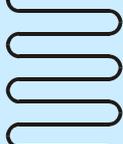
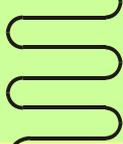
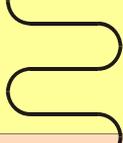
# Evaluation

Facteurs de correction		Humidité rel. de l'air	
Rayonnement			
	0	30%	0 = base
	- 3°	40%	+ 2
	- 5°	50%	+ 4
Vêtements		60%	+ 5
	0 = base	70%	+ 6
	+ 5°	80%	+ 8
	<b>Spécia -liste</b>	90%	+ 9

Température de l'air °C	Intensité du travail			
	Travail léger	Travail modéré	Travail lourd	Travail très lourd
20°C				
21°C				
22°C				
23°C				
24°C				
25°C				
26°C				
27°C				
28°C				
29°C				
30°C				
31°C				
32°C				
33°C				
34°C				
35°C				
36°C				
37°C				
38°C				
39°C				
40°C				

Faire appel au spécialiste

Préparatifs d'ordre général à une période de canicule
<b>Mesures préventives et planification des mesures</b>
S'il est nécessaire de travailler en plein air pendant une période de canicule il convient d'adopter des mesures préventives.
Un plan d'action a-t-il été élaboré?
<i>Dresser la liste des mesures à prendre (activités, vêtements de protection, etc.)</i>
Les premiers secours ont-ils été organisés?
<i>(voir p. e. brochure « Premiers secours » de l'Alliance suisse des samaritains)</i>
Les travailleurs (cadres et subalternes) ont-ils été informés des répercussions du stress thermique?
<i>Ils doivent avoir été informés des dangers, sont capables de reconnaître les signes de stress thermique, connaissent les principales mesures de prévention (p. e. surveillance mutuelle des travailleurs) savent quelles sont les mesures d'urgence à prendre sur place et connaissent l'organisation d'urgence.</i>
Savez-vous quelles sont les principales mesures préventives?
<i>P. e. vêtements, couvre-chef, aménager un emplacement de travail ombragé, arrosage du sol</i>
Les moyens techniques permettant de protéger les travailleurs contre le soleil et les autres sources de chaleur sont-ils disponibles en cas de besoin?
<i>P. e. pour isoler les sources de chaleur radiante (moteurs de machines), pour ombrager les fenêtres des cabines de commande (auvent, store) pour climatiser ou ventiler machines, engins de chantier et locomotives.</i>

Employeur	Compétence / responsabilité				Travailleur				
Assurer la surveillance	Mettre en place une protection contre le soleil	Mettre à disposition de l'eau	Adapter l'horaire de travail	Augmenter la fréquence des pauses	Réduire le rythme de travail	Réduire la sollicitation physique	Adapter l'alimentation	Se protéger contre le soleil (mesures personnelles)	Augmenter sa consommation de liquides
									
									
									
									

#### Limites de cette méthode d'évaluation

Cette méthode ne prend pas en compte l'impact

- de l'altitude (rayonnement solaire plus fort à haute altitude)
- des mouvements d'air
- de l'adaptabilité individuelle de chacun
- d'autres sources de chaleur (telles que fours, moteurs, procédés industriels, etc.) que l'on doit évaluer en recourant à d'autres méthodes

La chaleur peut avoir des effets sur la santé mais aussi sur la sécurité du travailleur (altération des performances mentales et physiques). Certaines personnes ou catégories de personnes sont particulièrement vulnérables (p. e. personnes non acclimatées, personnes d'un certain âge, malades, femmes enceintes). Les réactions d'une personne peuvent varier d'un jour à l'autre.

#### Prêtez attention aux signes!

- Déshydratation (sensation de soif)
- Crampes de chaleur (perte de sels et de liquide)
- Epuisement et syncope: sévère déshydratation après une sudation importante (agressivité, faiblesse, oppression, vertiges, confusion, incohérence, maux de tête, nausées, poux rapide, hypotension, évanouissement)
- Coup de chaleur (souvent dû à un exercice physique intense associé à l'exposition à une forte chaleur; montée rapide de la température, température centrale supérieure à 40°C, peau chaude mais sèche). Un coup de chaleur peut être mortel! Au début de l'été, les périodes de canicule sont particulièrement propices aux coups de chaleur!

#### Premiers secours

- Si une personne se trouve incommodée par la chaleur →
  - lui permettre de s'allonger un moment au frais après réhydratation et, si nécessaire, de rentrer au domicile accompagnée
- En cas d'épuisement ou d'évanouissement →
  - Mettre la personne à l'ombre, couchée sur le dos en cas de vertige et sur le côté en cas de nausées
  - Donner de l'eau (toutes les 15 minutes, en petites quantités) si la personne est consciente et lucide
  - La rafraîchir avec des compresses d'eau froide sur le front, la nuque, les jambes et les bras après l'avoir installée en position de sécurité à l'ombre en attendant l'ambulance; lui faire de l'air avec un éventail
  - Appeler les premiers secours immédiatement (n° de tél.: 112 ou 144)
  - contrôler la température corporelle.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Conditions de travail  
Travail et santé

## Travailler à la chaleur à l'extérieur ... Attention! information à l'intention des employeurs et des travailleurs

#### Marche à suivre pour évaluer la contrainte thermique

1. Rassembler des éléments d'évaluation:
  - Recourir aux valeurs climatiques indiquées dans les prévisions météorologiques ou mesurer la température
    - Température de l'air à l'ombre (température maximale de la journée)
    - Humidité relative de l'air (à la température maximale)
  - Evaluer l'intensité de l'activité physique
  - Fixer les facteurs de correction pour:
    - la valeur mesurée de l'humidité relative de l'air
    - l'intensité du rayonnement solaire
    - le type de vêtements de travail
2. Procéder à l'évaluation des facteurs:
  - Reporter la température dans la colonne correspondant à l'intensité de travail concernée
  - Appliquer les facteurs de correction voulus (ajouts ou déductions) pour l'humidité de l'air, le rayonnement et les vêtements.
  - Regarder dans quelle zone de couleur le résultat se situe
3. Vérifier si les mesures proposées pour la zone de couleur concernée ont été prises:
  - Si le résultat se situe dans la zone rouge → Y a-t-il eu une évaluation par un spécialiste et existe-t-il un plan de mesures? Si ce n'est pas le cas faire évaluer la situation par un spécialiste.